Concours de poèmes

Le GOSIER
LE PHARE

PROXIMITÉ & SOLIDARITÉ

"un lien à promouvoir"

FÊTE PATRONALE DU GOSIER

DU 14 AU 25 AOÛT 2014

www.villedugosier.fr

• *Réglement du concours de poèmes* •

- Article 1. – Objet

Dans le cadre de la fête patronale du Gosier autour du thème » Proximité et solidarité, un lien à promouvoir », La Ville du Gosier organise un concours de poésie tous publics autour de la thématique précitée.

- Article 2. – Inscription au concours

L'inscription se fait à la Direction des Affaires Culturelles et Touristiques du Gosier - 66 Boulevard du Général de Gaulle- 97190 Le Gosier – Tel : 0590 859 060
Mail : serviceculturel@villedugosier.fr, le formulaire est téléchargeable sur le site de la ville www.villedugosier.fr

- Article 3. – Modalités d'envoi

Chaque participant est invité à adresser son poème en un seul exemplaire, de préférence dactylographié, accompagné d'un autre feuillet sur lequel figureront nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéros de téléphone.

- Article 4. – Date de limite de dépôt des poèmes

Les poèmes devront parvenir à la Direction des affaires culturelles au plus tard le Mardi 12 Août 2014, par voie postale, par mail : serviceculturel@villedugosier.fr ou déposés directement dans le service.

- Article 5. – Composition du jury

Un jury sera constitué, prendra connaissance de l'ensemble des envois et délibérera pour choisir les 3 premiers gagnants.

- Article 6. – Date de remise de prix

La remise des prix aura lieu le Dimanche 17 août 2014 à 16 h Cocoyer, Fon à Fa dans le cadre de la fête du quartier n°2.

- Article 7. – Lots à gagner

Les prix seront dotés comme suit : 1er prix : 50€ - 2ème prix : 40€ - 3ème prix : 30€

- Article 8. – Dispositions particulières

La ville se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre des participants est insuffisant ou pour toute autre raison qui lui semblera légitime. Les poèmes primés pourront faire l'objet d'une publication sur le site de la ville ou au sein d'une publication éditée par la Ville.

- Article 9. – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute information, veuillez contacter la Direction des Affaires Culturelles et Touristiques de la Ville du Gosier au 0590 85 90 60